

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU VENDREDI 11 MARS 2016

ORDRE DU JOUR

1/	Adoption du procès-verbal de la séance du conseil de la Métropole du Grand Paris du jeudi 18 février 2016p. 5
2/	Modification de la composition du Bureau et désignation des deux conseillers Métropolitains appelés à y siégerp. 5
3/	Désignation des conseillers métropolitains appelés à siéger au sein des sept Commissions thématiques métropolitainesp. 8
4/	Débat d'orientation budgétaire 2016p. 10
5/	Création du tableau des emploisp. 33
6/	Orientations pour l'organisation du Conseil de développementp. 35

L'an deux mille seize, le vendredi 11 mars à 9h15, les membres du Conseil de la Métropole du Grand Paris (MGP), régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 3 mars 2016 par Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, se sont réunis dans l'hémicycle du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), Place d'Iéna à Paris, sous la présidence de Monsieur Patrick OLLIER, Député-Maire de Rueil-Malmaison, Président élu de la Métropole du Grand Paris.

Le nombre de conseillers en exercice est de deux cent neuf (209).

ETAIENT PRESENTS: Dominique Adenot, Manuel Aeschlimann, Sylvie Altman, Marie-Hélène Amiable, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré, Dominique Bailly, Patrick Balkany (jusqu'à 10h50), Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton, Jean-Pierre Barnaud, Christiane Barody-Weiss, Jacques Baudrier, Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, Jacqueline Belhomme, David Belliard, Zacharia Ben Amar, Jacques-Alain Benisti, Jean-Didier Berger, Sylvain Berrios, Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac, Julie Boillot, Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj, Alain-Bernard Boulanger, Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Espéronnier, Philippe Bouyssou (jusqu'à 10h50), , Patrick Braouezec (jusqu'à 10h32), Daniel Breuiller, Jean-Jacques Bridey, Galla Bridier, Ian Brossat, Colombe Brossel, Frédérique Calandra, Patrice Calméjane, Vincent Capo-Canellas, Gilles Carrez, Luc Carvounas, Laurent Cathala, Éric Cesari, Régis Charbonnier, Raymond Charresson, Jacques Chaussat, Hervé Chevreau (jusqu'à 10h47), Marie-Carole Ciuntu, Claire Clermont-Tonnerre (de), Yves Contassot, Gérard Cosme (jusqu'à 10h40), Daniel-Georges Courtois, François Dagnaud, Philippe Dallier, Stéphanie Daumin, Stéphane De Paoli, William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Tony Di Martino (jusqu'à 10h47), Patrick Douet, Didier Dousset, Carole Drai, Corentin Duprey, Christian Dupuy, Nathalie Fanfant, Yvan Femel, Léa Filoche, Michel Fourcade, Vincent Franchi, Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 10h49), Afaf Gabelotaud, Bernard Gauducheau, Jacques Gautier, Jean-Michel Genestier, Sylvie Gerinte, Christophe Girard (jusqu'à 10h45), Claude Goasguen, Nicole Goueta, Philippe Goujon, Emmanuel Grégoire, Daniel Guiraud, Antoine Guisepponne), Sakina Hamid, Eric Hélard Michel Herbillon, Thierry Hodent, Frédéric Hocquard, Ivan Itkzovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry, Halima Jemni, Bruno Julliard, Carinne Juste, Philippe Juvin (jusqu'à 10h36), Marie Kennedy, Jean-Claude Kennedy, Bertrand Kern, Olivier Klein, Marie-Pierre La Gontrie (de), Grégoire La Roncière (de) (jusqu'à 10h47), Laurent Lafon, Jean-François Lamour, Philippe Laurent, Christine Lavarde-Boëda, Franck Le Bohellec, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Françoise Lecoufle, Catherine Lécuyer (jusqu'à 10h38), Marie-Christine Lemardeley, Xavier Lemoine, Michel Leprêtre, Marie-Pierre Limoge, Jacques Mahéas, Séverine Maroun, Jacques JP Martin, Pierre-Yves Martin (jusqu'à 10h34), Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Fadila Mehal, Éric Mehlhorn, Jean-Loup Metton (jusqu'à 10h52), Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika, Joëlle Morel, Georges Mothron, Gauthier Mougin, Christophe Najdovski (jusqu'à 10h09), Jean-Charles Negre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Anne-Constance Onghena, Didier Paillard, Mao Peninou, Carine Petit, Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Robin Reda (jusqu'10h49), Yves Révillon, Laurent Rivoire, André Santini, Marielle Sarnez (de), Gilles Savry, Eric Schlegel, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant, Georges Siffredi (jusqu'à 10h51), Sylvie Simon-Deck, Anne Souyris, Dominique Stoppa-Lyonnet, Anne Tachene, Michel Teulet, Sylvine Thomassin, Yves Thoreau, Patricia Tordjman, Ludovic Toro, Martine Valleton, Corinne Valls, Sophie Vally (jusqu'à 10h51), Laurent Vastel, François Vauglin (jusqu'à 10h35), Alain Vedere, Pauline Véron, Dominique Versini (jusqu'à 10h18), Alexandre Vesperini, Jean-François Voguet.

ETAIENT REPRESENTES: Pierre-Christophe Baguet (pouvoir à Gauthier Mougin), Françoise Baud (pouvoir à Sylvie Altman), Éric Berdoati (pouvoir à Patrick Ollier), Christian Demuynck (pouvoir à Valérie Mayer-Blimont), Olivier Dosne (pouvoir à Michel Herbillon), Jean-Paul Faure-Soulet (pouvoir à Yvan Femel), Jean-Baptiste Froment (de) (pouvoir à Geoffroy Boulard), Jean-Jacques Giannesini (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Eric Grillon (pouvoir à Sakina Hamid), Didier Guillaume (pouvoir à Jean-Claude Kennedy), Hervé Marseille (pouvoir à André Santini), Brigitte Marsigny (pouvoir à Philippe Dallier), Rémi Muzeau (pouvoir à Manuel Aeschlimann), Jean-Marc Nicolle (pouvoir à Olivier Klein), Jean-Pierre Schosteck (pouvoir à Jean-Didier Berger), Georges Urlacher (pouvoir à Sylvie Gerinte), Jean-Marie Vilain (pouvoir à Bernard Gauducheau), Patrick Braouezec (pouvoir à Patrice Leclerc à partir de 10h32), Hervé Chevreau (pouvoir à Michel Teulet à partir de 10h47), Gérard Cosme (pouvoir à Corinne Valls à partir de 10h40), Christophe Girard (pouvoir à Bruno Julliard à partir de 10h45), Pierre-Yves Martin (pouvoir à Dominique Bailly à partir de 10h34), Christophe Najdovski (pouvoir à Galla Bridier à partir de 10h09), Robin Reda (pouvoir à Éric Mehlhorn à partir de 10h49), François Vauglin (pouvoir à François Dagnaud à partir de 10h35).

ETAIENT ABSENTS: François Asensi, Michel Bourgain, Jean-Marie Brétillon, Christian Cambon, Jean-Bernard Bros, Jérôme Coumet, Rémi Féraud, Stéphane Gatignon, Gérard Guille, Jean-Jacques Guillet, François Haab, Marie-Laure Harel, Anne Hidalgo, Vincent Jeanbrun, Nathalie Kosciusko-Morizet, Jean-Christophe Lagarde, Thierry Meignen, Philippe Pemezec, Jean-Pierre Spilbauer, Azzedine Taïbi.

- M. le Président.- Ivan Itzkovitch sera Secrétaire de séance.
- M. ITZKOVITCH.- Nous sommes 152 présents, nous pouvons valablement délibérer.
- **M. le Président.-** Nous avons évité la période d'appel. Je dois excuser une grande partie de la délégation de Paris ; Anne Hidalgo reçoit le roi et la reine des Pays-Bas.

1/ Adoption du procès-verbal de la séance du 18 février

M. le Président. - Des modifications ? Des remarques ?

M. Capo-Canellas à la parole.

M. CAPO-CANELLAS.- Merci, Monsieur le Président.

Page 44 du compte-rendu, il est figuré une intervention de M. Brétillon mais c'est moi qui suis intervenu pages 44 et 45, après M. Leclerc. C'est la partie qui commence par : « Je voudrais vous remercier très sincèrement des communications faites et propositions formulées. » C'est moi qui suis intervenu, pas M. Brétillon. C'est juste une erreur à corriger.

M. le Président.- On change M. Brétillon en M. Capo-Canellas. En dehors de cette remarque, il est considéré comme adopté ? Pas d'opposition, pas d'abstention ?

Le procès-verbal est adopté.

2/ Modification de la composition du Bureau et désignation des deux conseillers Métropolitains appelés à y siéger

M. le Président.- Nous avions eu des discussions de négociation entre les différents groupes sur la composition des commissions, la composition du Bureau et nous étions arrivés à une solution qui était en deux temps : l'élection du Bureau tel que prévu et dans un deuxième temps, l'élection de deux conseillers supplémentaires qui s'ajoutent au Bureau. L'accord des groupes étant donné, j'ai jugé opportun de le faire aujourd'hui car il faut que les délégués puissent se mettre au travail.

Avant d'élire les délégués, il faut modifier la composition du Bureau et le porter à un président, 20 vice-présidents et 10 conseillers métropolitains délégués. Je préviens les groupes que les accords que nous avons passés seront strictement et intégralement respectés. Je n'ai pas l'habitude de ne pas respecter les accords que je passe ; je le dis pour le groupe Socialiste, que le message soit bien clair.

Je vais soumettre aux voix l'évolution de notre Bureau pour qu'on puisse ensuite passer à l'élection de nos deux conseillers délégués.

Peut-on voter à main levée ? Qui s'oppose ? Des abstentions ? Personne.

La composition du bureau est adoptée à l'unanimité.

M. le Président.- Nous passons maintenant à l'élection des deux nouveaux conseillers ; il s'agira

d'un vote électronique.

Nous proposons Christian Dupuy, Maire de Suresnes, et Richard Dell'Agnola, Maire de Thiais.

S'ils sont élus, M. Dupuy s'occupera de la politique du logement et M. Dell'Agnola s'occupera des

actions de restructuration urbaine d'intérêt métropolitain dans le cadre de l'équipe

d'aménagement.

Le vote est ouvert pour l'élection de Christian Dupuy.

134 voix pour.

3 voix contre.

7 abstentions.

Christian Dupuy est élu.

Le vote est ouvert pour l'élection de Richard Del'Agnolla.

132 voix pour.

3 voix contre.

9 abstentions.

M. Del'Agnolla est élu.

M. BALKANY.- Il est indiqué 232 inscrits à l'écran.

M. le Président.- Il ne faut pas tenir compte de ce chiffre qui, à l'évidence, est erroné. Il y a 209

inscrits normalement.

Pourrait-on modifier le chiffre des inscrits?

Richard Del'Agnolla est élu conseiller délégué et je l'en félicite.

Je précise, car tout le monde n'a pas participé aux discussions que nous avons eues, que pour

mettre en place la gouvernance plurielle et dans le respect du fait majoritaire, nous avons eu des

discussions très longues et très fortes, chacun défendant son pré carré, et nous sommes arrivés avec tous les groupes, à un accord général. Cet accord général a eu lieu, a été négocié dans des discussions que je qualifie d'assez difficiles. Il est tout à fait logique que chacun essaie d'avoir le maximum de présence, de place. Ce vote est le résultat de l'accord.

Le résultat de cet accord est que par exemple, les Républicains ont accepté qu'une commission qui devait leur être est dévolue soit présidée part un autre groupe. Cela fait partie de l'accord et nous l'acceptons bien volontiers. Nous avons accepté que les vice-présidences soient plus nombreuses pour d'autres groupes que pour nous. En contrepartie, nos collègues ont accepté qu'il y ait deux conseillers délégués de plus pour les Républicains, ce qui ne change rien à la majorité et ne crée pas d'interférence d'ordre politique.

Nous avons aussi un accord qui concerne les présidents des territoires. Je le dis tout de suite, au prochain Bureau, j'inviterai l'ensemble des présidents des territoires pour qu'ils voient comment on travaille, comment la machine commence à fonctionner.

Nous sommes tous Maires ou élus municipaux, nous avons l'habitude des pratiques intercommunales pour la plupart d'entre nous, mais il se trouve que parmi nous, un certain nombre d'élus n'ont jamais été dans une intercommunalité et n'ont pas cette pratique d'intercommunalité. Tout s'apprend. Nous apprenons tous, moi le premier, à travailler ensemble en essayant de trouver des voies convergentes. Cela implique qu'on fasse des efforts réciproques. Je vous remercie d'accepter de les faire.

Nous avions dit qu'en quelques semaines, la Métropole existerait, qu'elle occuperait sa place. Je vous rappelle simplement la presse. J'espère que vous avez lu les journaux qui traitent de nos travaux. Je suis moi-même surpris de la qualité, non pas des articles, mais de ce qui est rapporté et du fait que la Métropole s'installe de manière sérieuse, se met au travail et se construit. C'est le plus important.

3/ Désignation des conseillers métropolitains appelés à siéger au sein des sept Commissions thématiques métropolitaines

M. le Président.- Je vais vous proposer de mettre en place les sept commissions thématiques. Nous verrons plus tard s'il faut en créer d'autres. Nous allons les mettre en place aujourd'hui dans le cadre d'un calendrier qui est disponible et que je vais vous donner.

Je vous donne le nom des candidats et nous verrons s'ils seront élus. Nous avons négocié avec les groupes et nous sommes mis d'accord.

Pour la Commission des Finances, le candidat à la présidence est Jean-Yves le Bouillonnec. Il y aura un vice-président Front de gauche, Dominique Adenot, et un vice-président UDI, Vincent Capo-Canellas.

Pour la Commission Projet Métropolitain, c'est J.P. Martin qui sera le président pour les Républicains, un vice-président Front de Gauche, Patrick Braouezec, un vice-président UDI, Eric Azière, un vice-président PS, Jean-Louis Missika et une vice-présidente écologiste, Anne Souyris.

Pour la Commission Développement économique et Attractivité, il y a une présidente socialiste, Sylvine Thomassin, un vice-président républicain, Jacques-Alain Benisti, et un vice-président Front de Gauche, Nicolas Bonnet.

Pour la Commission Développement durable et Environnement, il y a un président républicain, Robin Reda, un vice-président écologiste, Christophe Najdovski, un vice-président UDI, Ludovic Toro.

Pour la Commission Habitat et Logement, il y a un président Front de Gauche, Patrick Jarry, un vice-président UDI, Marie-Pierre Limoges, un vice-président PS, Jean-Marc Nicolle.

Pour la Commission Aménagement numérique, Innovation, Nouvelles technologies, Recherche et Développement, il y a une présidente UDI, Anne Tachene, un vice-président républicain, Geoffroy Boulard et un vice-président PS Zacharia Ben Amar.

Pour la Commission d'Aménagement du territoire métropolitain, il y a un président écologiste, Michel Bourgain, un vice-président Front de Gauche, Jacques Baudrier, un vice-président UDI, Ivan Itzkovitch, un vice-président républicain Dominique Bailly et une vice-présidente PS Sylvie Simon-Deck.

Voilà comment les accords sont passés et comment les commissions seront organisées. Il n'y a

pas de difficulté là-dessus ? Vous êtes tous d'accord ?

Mise en place des commissions :

Commission Finances: cet après-midi à 16 h 30.

Commission Habitat logement : cet après-midi à 18 h 00.

Commission Développement durable : jeudi 17 mars à 11 h 30.

Commission Projet Métropolitain : jeudi 17 mars à 16 h 30.

Commission Aménagement du territoire : jeudi 17 mars à 18 h 00.

Commission Développement économique : vendredi 18 mars à 18 h 30.

Commission Aménagement Numérique : lundi 21 mars à 16 h 00.

Toutes ces réunions sont dans les locaux provisoires de la MGP, 19 rue Leblanc au 6^{ème} étage. Je

vous demande d'être présents. Je vais essayer d'être présent à chaque démarrage de

commission sauf cet après-midi pour la Commission Habitat et Logement car j'ai une réunion

avec le Préfet Carenco.

Je vous demande de voter sur la mise en place de ces commissions. Il s'agit de la mise en place

des commissions avec les noms que vous avez sous les yeux. Le vote est ouvert.

151 voix pour.

2 voix contre.

7 abstentions.

Les commissions sont acceptées et mises en place.

Je vous en félicite.

4/ Débat d'orientation budgétaire 2016

M. le Président.- Gilles Carrez va le présenter. J'ai présenté le projet de DOB en Bureau, il a été adopté et il vous est présenté tel que le Bureau l'a adopté. Je pense que la meilleure des choses à faire est que Gilles Carrez ouvre le débat et présente le DOB.

M. CARREZ.- Cher Président et chers collègues, quelques mots très rapides sur ce rapport d'orientation budgétaire.

Dans le contexte 2016, on espère une petite croissance de 1,3 ou 1,5 %. C'est, pour nous, très important car la recette fiscale propre de la Métropole du Grand Paris est assise sur la valeur ajoutée. Le PIB et la croissance, c'est la somme des valeurs ajoutées. Nous sommes donc complétement dépendants de l'évolution de ce paramètre.

S'agissant de cette recette qui fait 1,2 Md€, la contribution à la valeur ajoutée des entreprises est calculée sur la valeur ajoutée de l'année N - 2. En 2016, nous percevons une CVAE sur la valeur ajoutée des entreprises de 2014. Or la valeur ajoutée de 2014 a très peu progressé par rapport à 2013 car, à l'époque, on était à une croissance proche de 0. Même pour le territoire métropolitain, cela a un peu régressé. Donc nous avons une perte sur cette recette de 1,2 Md€, entre 2015 et 2016, de 9 M€. Ces 9 M€ de pertes vont être totalement assumés par la Métropole du Grand Paris puisque nous rendons aux communes l'équivalent de ce qu'elles avaient en 2015. Or en 2015, elles avaient la CVAE sur les bases de valeur ajoutée de 2013. Il y a une première forme de mutualisation avec cette prise en charge de 9 M€. C'est pour la CVAE, 1,1 Md€.

Par ailleurs, s'agissant de la Métropole du Grand Paris, on est également très dépendants des dotations puisqu'est affectée à la Métropole une dotation très importante pour 1,2 Md€ qui est la dotation de compensation de la part salaire. C'est une dotation qui a été mise en place au début des années 2000 dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle de l'époque qui a consistée à supprimer la part salaire de la TP et à la remplacer par une dotation. Le problème est que cette dotation fait l'objet chaque année d'un écrêtement pour assurer la péréquation au sein de la DGF. Chaque année, on fait progresser la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale. Cette année, en 2016, cela progresse de 180 M€ pour la DSU et 117 pour la DSR. Tout cela, il faut bien le financer et comme l'État est incapable de mettre de l'argent supplémentaire sur la table, c'est financé à l'intérieur de l'enveloppe existante par écrêtement

de certaines dotations et en particulier de celle-là. Ce point est très important car la Métropole du Grand Paris va recevoir une DCPS de 1,2 Md€, en baisse de l'ordre de 2 ou 2,5 % par rapport à ce qu'il y avait en 2015 dans les communes ou dans les EPCI. Selon que les communes étaient isolées, elles touchaient directement cette DCPS. Quand elles étaient en intercommunalité, c'était l'intercommunalité qui la touchait. La Métropole rend aux communes ex isolées l'équivalent de leurs DCPS 2015. C'est le principe de neutralité financière. La Métropole prend donc à sa charge la baisse de DCPS 2016 sur les communes ex isolées. Cela fait 17 M€ en moins.

S'agissant des communes qui étaient en EPCI, c'est pris en charge au niveau des territoires. Je suis en train de regarder de plus près les finances de notre territoire, je suis persuadé que nous allons avoir rapidement des problèmes financiers au niveau des territoires. Il n'y a aucune injection d'argent nouveau sur les territoires, alors que sur la MGP, on a l'injection de l'extérieur de 147 M€ de DGF qu'on appelle DGF intercommunalité. Tout le reste de ce que la Métropole touche, CVAE, DCPS, est rendu aux communes et aux territoires. En revanche, nous nous gardons ces 147 M€. Plus exactement, sur ces 147 M€, nous en rendons 60 qui appartenaient aux EPCI. Il reste 87 M€. De ces 87 M€ qui est notre solde disponible, on doit enlever les 17 M€ dont je viens de parler puisque la Métropole assume, au titre des ex communes isolées, la baisse de DCPS, 17 M€. Nous devons prendre aussi en charge les 9 M€ de pertes sur la CVAE car on rend la CVAE sur la base de 2015.

Tout cela pour vous dire qu'il reste, à partir de là, un peu plus de 60 M€ sur lesquels il faut bien que la Métropole puisse fonctionner, M. le Président va en parler, avec des frais de fonctionnement limités au strict minimum, de petits recrutements et les indemnités qui n'interviennent qu'à partir de juillet. Cela fait un petit budget de 5 M€. Tout cela pour dire qu'il va nous rester 55 M€ disponibles.

Je crois, Monsieur le Président, que le débat le plus intéressant à ce stade est de nous demander ce que nous pouvons faire de ces 55 M€.

Premier point, ces 55 M€ disponibles, ce n'est pas ce qu'on appelle la DSIT. Dans la loi, a été prévue une dotation de solidarité territoriale, mais elle est exclusivement articulée sur la progression annuelle de CVAE. Comme, cette année, il n'y a pas de progression mais au contraire, une baisse, il n'y a pas de DSIT. Il y a en revanche ce solde disponible venant de

l'argent extérieur. Ce sont 55 M€ après déduction des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'études liées aux différents travaux de planification que nous serons amenés à faire, climat énergie, logistique, projets métropolitains, etc. La question est de savoir comment utiliser ces 55 M€. Dans le rapport d'orientation budgétaire, nous avons souhaité être le plus ouvert possible. À priori, ce sont des dépenses plutôt d'investissement, plutôt liées aux compétences qui sont, dès cette année, affectées à la MGP à partir d'un travail de proposition qui devrait être fait au sein des commissions.

J'ajoute une idée personnelle, je pense que 55 M€, ce n'est pas rien non plus. Il faudrait trouver des dépenses qui identifient, et qui soient vraiment intéressantes pour le grand public, l'aménagement et la solidarité métropolitaine. Voilà en quelques mots ce qu'on peut dire de ces orientations budgétaires.

M. le Président.- Merci à Gilles Carrez, heureusement qu'il est là. Merci à notre ami Denis Badré qui l'a aidé dans ce travail. Je voudrais aussi remercier Gilles, il ne l'a pas dit d'une manière très claire, mais je souhaite le dire, c'est lui qui a fait le travail en tant que Président de la Commission des Finances de l'Assemblée. Il a réussi à nous faire entendre par le Gouvernement sur la DGF qui devait s'élever à 145 M€. Je tiens à lui rendre hommage. Le Gouvernement l'a accepté et c'est autant pour nous.

Qu'allons-nous faire de ces 55 M€? On vous proposera des solutions précises au moment du vote du budget, mais surtout des modalités d'utilisation.

Concernant la compétence développement économique, j'ai demandé à tous les vice-présidents, avec André Santini, de réfléchir à des cibles à nous proposer, le Bureau décidera.

Avec notre ami Guiraud et les vice-présidents qui travaillent avec lui sur les problèmes de développement durable, nous avons déjà des idées. On en parlera peut-être à la fin de cette séance.

Le débat est ouvert sur ce DOB. Les présidents de groupe se sont mis d'accord sur les conditions du débat avec un temps minuté pour chaque groupe. Pour nos amis écologistes, 5 minutes, pour le Front de Gauche, 7 minutes, pour l'UDI, 7 minutes, pour le PS, 10 minutes, pour les Républicains, 15 minutes et pas plus de 2 minutes par personne.

Qui souhaite prendre la parole au nom des groupes dans ce débat ?

M. LECLERC. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous avons aujourd'hui notre premier débat d'orientation budgétaire de cet ovni politique qu'est la Métropole du Grand Paris. 3 mois après sa création, l'ovni n'a pas disparu, ce n'est déjà pas si mal. Toutes et tous ici, nous avons décider d'essayer de construire, sur la base de l'accord de 94 % des Maires au sein de Paris Métropole, une Métropole qui ne soit ni centralisatrice, ni dominatrice mais une Métropole utile aux habitants, respectueuse de leur volonté et donc respectueuse du bloc communal et de la démocratie de proximité. Il s'agit d'une Métropole stratégique qui ne soit pas une de strate de plus éloignant les citoyens des décisions mais un lieu de mise en cohérence pour un développement d'une Métropole, qui existe d'ailleurs déjà dans les faits, qu'il y ait institution ou pas. Cela nous a conduits toutes et tous, tout en respectant le fait majoritaire, à gérer notre Métropole dans le pluralisme. C'est certainement un exemple unique dans le monde des grandes métropoles et c'est un pari audacieux. Ce pari, le groupe Front de Gauche et Citoyens le relève avec tous les groupes ici en participant à l'exécutif. Comme chacune et chacun ici, nous le faisons sans mettre notre drapeau dans notre poche, nous n'abandonnons aucune de nos convictions, de nos combats pour un monde qui place l'être humain au centre de ses préoccupations.

Les propositions d'orientation budgétaire qui affichent d'entrée la volonté du respect de la neutralité budgétaire entre la Métropole et ses communes membres nous conviennent totalement. Elles concrétisent ce respect du bloc communal qui nous rassemble. Nous partageons la prudence mais surtout l'orientation qui vise à travailler des dépenses de structure pour une mise en place d'une administration de mission. Cela correspond à notre vision partagée de construire une Métropole stratégique. Cela correspond aussi au temps dans lequel nous sommes, trois mois après notre création par la loi. D'accord donc pour une structure resserrée mais qui doit aussi aider les conseillers métropolitains à accomplir leur travail de mission et d'exercice des compétences.

J'en viens maintenant à formuler deux remarques et des propositions sur notre débat d'orientation budgétaire.

Premièrement, sur le contexte économique et financier, nous ne pouvons pas seulement constater la baisse de la DGF pour toutes les collectivités locales. Nous devons la contester, la

combattre. Des communes sont étranglées par le pillage exercé par l'État dans leurs ressources. L'Association des Maires de France ne devrait pas baisser ses actions sur ce sujet car cela a des conséquences négatives en termes de capacité à répondre aux besoins des habitants et en termes d'emploi, de développement économique puisque cela fait baisser l'investissement pour les entreprises privées. Cela a aussi des conséquences sur nos propres ressources par l'impact indirect sur la CVAE. Bref, les politiques libérales menées par les différents gouvernements conduisent à des échecs.

Deuxièmement, nous devons avoir de grandes ambitions pour notre Métropole. Elle compte à l'échelle internationale. Avant même l'installation de notre institution, le fait métropolitain existe. Notre Métropole a d'énormes atouts : le savoir-faire de ses salariés et entreprises, son potentiel de formation et de recherche, la qualité de ses services publics. Notre région est la plus innovante d'Europe selon le rapport 2015 de l'Office européen des brevets. Son rôle stratégique doit viser à développer nos atouts tout en réduisant les inégalités sociales et territoriales criantes de notre territoire métropolitain. Cela nous amène à faire des propositions sur l'utilisation des marges de manœuvre financières, les 55 M€. La Métropole ne peut pas réparer les baisses de la DGF mais nous regrettons que nous ne puissions mettre en place tout de suite la dotation de solidarité communautaire car cela marquerait tout de suite le caractère solidaire de la Métropole du Grand Paris avec les communes et les territoires les plus en difficulté. Nous entendons l'argument que c'est prématuré sans vision plus approfondie de nos forces et faiblesses sur le plan financier ; il faudra la mettre en place en 2017.

Nous proposons donc que les 55 M€ qui constituent notre marge de manœuvre pour financer des politiques publiques soient principalement, de l'ordre de 70 %, affectés à l'aide des projets menés par les collectivités locales qui en ont le plus besoin en raison de la faiblesse de leurs ressources et des difficultés sociales rencontrées par leur population. Il s'agit d'une aide aux Maires bâtisseurs, fléchée vers ces villes qui ont besoin d'être accompagnées pour bâtir et répondre aux besoins de leur population en accompagnement à la construction de logements. Il faut aider à la construction d'équipements publics utiles pour répondre aux besoins sociaux.

Nous attirons aussi l'attention sur le fait que cette utilisation ne peut se faire sur la base d'un appel à projet sans ces critères financiers et sociaux d'aide aux Maires bâtisseurs. Il en est de même dans le champ du développement économique et du développement durable. Plus

généralement, nous contestons le principe de l'appel à projet qui structurerait des mises en concurrence entre des territoires de la Métropole et qui risque de se substituer aux politiques de droit commun.

L'autre partie de cet argent doit être utile pour faire levier sur le maintien ou le développement de l'emploi et la transition écologique mais aussi permettre des actions qui peuvent donner du sens à la Métropole pour le grand public. Cela peut se traduire par des actions culturelles mutualisées avec les territoires autour du fleuve, par exemple, par des actions d'information et de concertation de la population sur notre projet métropolitain. La démocratie en lien avec les territoires et les communes devrait être à la fois un enjeu et un atout de notre construction métropolitaine. Les citoyennes et les citoyens pour qui et avec qui nous voulons développer notre Métropole ne doivent pas être oubliés. Je vous remercie de votre attention.

M. le **Président**.- Merci, Monsieur le Président et merci d'avoir parfaitement respecté votre temps. Je passe la parole à M. Capo-Canellas pour le groupe UDI.

M. CAPO-CANELLAS.- Merci, Monsieur le Président. J'interviens sur le débat d'orientation budgétaire et notre Président, Bernard Gauducheau interviendra dans quelques secondes au sujet de la question spécifique du fonds d'investissement.

C'est un premier débat, chacun en mesure la difficulté. Nous vivons une phase de mise en place et cela intervient en cours d'année. Elle s'accompagne d'une montée en puissance de nos compétences dont nous devrons rapidement mesurer la portée. Nous devrons également, bien sûr, définir l'intérêt métropolitain. D'ici là, il faut avouer que la Métropole vit ses premiers pas. L'exercice auquel nous sommes conviés ce matin est par nature, contraint. Il l'est en raison de cette phase de mise en place mais aussi du fait de la conjoncture tout comme du fait de la baisse des dotations. Le grand mérite du document qui nous est transmis est de redonner un peu de cohérence à ce mécanisme si compliqué que d'aucun ont qualifié de lessiveuse entre la Métropole, les territoires, les communes. Nous souhaitons en mesurer les effets sur une année pleine et nous souhaitons bien sûr voir comment, en termes de trésorerie, chacun peut effectivement s'y retrouver.

Cette note a un grand avantage, c'est sa vertu pédagogique. Elle redonne un peu de cohérence à cette complexité dont nous sommes souvent amenés à dire qu'elle traduit une forme de

défiance. Je veux dire que la faiblesse du document est bien compréhensible. Ce n'est pas encore un document d'orientation car la Métropole doit se saisir de ses compétences et définir maintenant des orientations. Il y a de bonnes raisons a cela, au fait que ce soit un document encore un peu statique.

La première raison est la contradiction entre les flux financier de la Métropole et la réalité de la modestie du budget qui est réellement utile, cela a été rappelé tout à l'heure. Il s'ait de 55 M€ seulement dont nous avons à discuter. C'est une source de perplexité mais cela était connu. La deuxième vertu de ce document est de réaffirmer le principe de neutralité financière pour les communes. Notre groupe y est fortement attaché. Je veux dire notre satisfaction sur ce point de la neutralité financière et notre vigilance pour l'avenir. Il importera de veiller à ce que cette neutralité financière soit respectée à l'avenir et Gille Carrez a évoqué tout de même un certain nombre d'incertitudes sur lesquelles je voudrais revenir. Il y a une incertitude sur l'évolution de la CVAE. C'est un questionnement pour demain même si nous sommes une Métropole francilienne et avons plus d'espoir de dynamique que nos équivalents éventuels de province.

Je veux également dire que l'évolution attendue des dotations interroge tout comme le constat des effets indirects sur le FPIC. Les évolutions législatives annoncées conduisent à une grande prudence. À la volatilité de la CVAE s'ajoute l'inconnue des effets directs et indirects de la réforme de la DGF et des dotations de péréquations. Nous entrons dans une période de turbulences. Nous conjuguons la mise en place et cette période d'évolution législative. Concernant spécifiquement le FPIC, il importera de trouver une solution pour les communes disposant de ressources financières faibles qui se sont trouvées impactées indirectement et de manière parfois inattendue par l'application du FPIC cette année. Cette question intéresse plus la relation territoire/commune mais nous ne pouvons pas nous exonérer, au sein de la Commission des Finances d'aborder le sujet avant qu'une orientation soir prise, en particulier sur la PPL de François Pupponi. Puisque le débat est dans les couloirs, je veux que nous ayons l'occasion de nous interroger sur ce point et qu'avant de bouger à nouveau les curseurs, nous ayons une réflexion. Il faut traiter le sujet qui est posé, celui des communes à faibles ressources financières, mais il faut regarder l'impact sur les autres strates et les autres catégories de communes. Nous devons également mesurer le fait que la création de la Métropole a eu un impact indirect à

l'échelle nationale et que nos collègues parlementaires de province sont vigilants sur ce point. Attention au match retour.

Dans ce contexte, le groupe UDI partage la prudence de l'approche qui est proposée par notre Président et excellemment rappelée tout à l'heure par Gilles Carrez. Il me semble qu'il conviendra à l'avenir de dépasser ce premier stade inévitable pour définir des orientations plus durables sur l'avenir et pour rappeler que la Métropole va s'inscrire dans le paysage de manière durable et dépasser ses limites actuelles. Je pense que la création du fonds est, de ce point de vue, une bonne opportunité. Je laisse la parole à Bernard Gauducheau sur ce point.

M. GAUDUCHEAU.- Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Comme il est indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, une fois ôtés les frais de fonctionnement minimum de la Métropole, il reste un solde de 55 M€ disponible pour financer les politiques métropolitaines. Cela nous conduit, au groupe UDI, à formuler plusieurs remarques.

Tout d'abord et de façon générale, nous attirons votre attention sur le fait qu'à aucun moment, il n'est fait mention d'une quelconque action de communication externe à l'égard des 7 millions d'habitants de la Métropole. Il nous semble indispensable d'agir rapidement dans ce domaine afin d'expliquer ce qu'est la Métropole du Grand Paris, ce qui la différencie des autres échelons institutionnels et ce qu'elle va apporter concrètement dans la vie quotidienne des populations concernées. Nous suggérons, à l'instar de certaines collectivités et EPIC en particulier, de reprendre a formule efficace de convention ville/EPIC et donc là, dans notre situation, ville/MGP, pour financer, au sein des nombreuses publications locales existantes, les articles spécifiques. Nous souhaitons affirmer que si nous sommes favorables à l'option proposée pour 2016 de création d'un fonds d'investissement soutenant des projets dans les champs du développement économique et du développement durable, deux compétences majeures de la MGP, une telle orientation aura, aux yeux de la population, plusieurs vertus.

Premièrement, il y a le fait de rendre concrète l'exigence de la MGP au travers de la mise en œuvre de projets déjà identifiés au sein des territoires et rapidement repris par la MGP pour exécution.

Il y a également le fait d'affirmer la spécificité des compétences métropolitaines en parallèle des compétences des autres échelons institutionnels. Ensuite, il y a la mise en évidence que la MGP n'est pas seulement une instance de réflexion mais aussi une instance d'action.

Enfin, il y a le fait d'apaiser la crainte légitime d'un affaiblissement des moyens d'action des territoires et des communes.

Pour que cela fonctionne et soir efficace, nous suggérons à l'exécutif et à l'assemblée de se donner les moyens d'arbitrer sans équivoque possible les choix des actions à mettre en œuvre dans le cadre d'un comité d'étude et de sélection chargé d'élaborer sur des bases équitables et objectives les propositions pour l'exécutif et l'assemblée.

Merci, Monsieur le Président. Merci, mes chers collègues.

M. le Président. - Merci. La parole est Mme Bridier pour cinq minutes.

Mme BRIDIER.- Merci.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce débat d'orientation budgétaire, le premier de notre assemblée, a vocation à poser les jalons des projets que nous souhaitons porter collectivement et faire vivre cette Métropole du Grand Paris. Cela a été dit à plusieurs reprises, il nous reste un solde, après les dépenses obligatoires, de seulement 55 M€ si j'ose dire. Ce sont donc des moyens limités, comme vous le savez. C'est une goute d'eau qui dépend, qui plus est, d'une fiscalité basée sur les entreprises, par nature volatile car elle repose en partie sur des projections de croissance. Or, en tant qu'écologiste, il m'est difficile de croire à une croissance exponentielle qui viendrait abonder le budget de notre Métropole à court, moyen ou long terme, d'autant plus dans le monde fini dans lequel nous sommes. Pourtant, ce budget limité de la Métropole en tant que tel ne doit pas nous faire oublier qu'en réalité, notre budget est celui de l'ensemble des établissements publics territoriaux qui la composent, à savoir 3,4 Md€. Nous avons fait le choix de la neutralité budgétaire pour les territoires pour cette première année de mise en place et je m'en félicite encore une fois. Nous devrons donc faire preuve de beaucoup de volontarisme politique pour répondre aux défis qui s'imposent à nous.

Les écologistes croient que l'on peut faire beaucoup avec peu et je suis sûre que nous ne manquerons pas d'imagination pour relever ce défi. Cela nous incite aussi à concentrer les moyens plutôt qu'à préférer un saupoudrage de nos ressources qui serait inefficace voire contre

productif. Nous devons faire un effort particulier vers les territoires qui en ont le plus besoin afin de favoriser, par des effets de levier significatifs, des projets permettant de lutter efficacement contre les inégalités territoriales et d'engager une véritable transition écologique sur nos territoires. En ce sens, la création d'un fonds d'investissement consacré au développement durable et au développement économique, première compétence de la MGP, nous paraît un choix pertinent à condition que les sommes allouées soient fléchées utilement. Nous insistons donc sur la nécessité que les investissements réalisés par la MGP soient non délocalisables, donc écologiques et bénéficient, dans le domaine économique, principalement aux très petites entreprises et petites et moyennes entreprises qui agissent au quotidien dans les territoires qui en ont le plus besoin pour répondre aux urgences sociales et écologiques. Je citerais le développement des énergies renouvelables, de technologies limitant les consommations énergétiques, la construction durable de logements et d'équipements publics. C'est bien à une relance par l'investissement durable que nous appelons.

Nous devons aussi remettre de la nature dans nos villes et nous proposons de créer des couloirs verts, voire une ceinture verte comme à Rennes. Renforcer la biodiversité dans nos territoires permet d'améliorer la qualité de vie de chacune et de chacun et de rendre nos villes plus résilientes face aux défis posés par le réchauffement climatique ou aux crises que nous pourrons connaître. Cette semaine, la Préfecture de police a organisé une simulation des conséquences d'une crue de la Seine. La Métropole est directement concernée par ce type d'événement exceptionnel et doit prendre sa part pour y apporter des réponses.

Enfin, au lendemain de la conférence de la COP 21 qui s'est tenue sur le territoire de la MGP, nous nous devons d'orienter nos dépenses vers la réduction des gaz à effet de serre et la lutte contre la pollution de l'air. Nos moyens limités nous invitent enfin, mes chers collègues, à porter une attention particulière aux symboles. Nous nous devons d'être exemplaires aussi dans notre fonctionnement interne en matière de développement durable. En ce sens, la commande publique jouera un rôle important.

À plus moyen terme, nous devrons réfléchir, en lien avec la région Île-de-France à la question de structuration de filières de métiers et de soutien à la formation, par exemple en matière de gestion des déchets.

Enfin, et c'est un sujet auquel je suis particulièrement attachée, la MGP devra intervenir pour favoriser la création de logements. Je rejoins ce qu'a dit mon collègue Patrice Leclerc sur la mise en place d'une aide aux Maires bâtisseurs. Je la crois souhaitable. Elle devra être véritablement significative pour accompagner en équipements publics leur volontarisme en matière de logement et de logements sociaux en particulier.

Monsieur le Président, mes chers collègues, avec mon groupe, nous aurons à coeur de faire vivre cette Métropole pour qu'elle soit socialement utile et écologiquement responsable. *Applaudissements*.

M. le Président. - Merci, Madame la Présidente. Mme Baratti-Elbaz pour le groupe socialiste.

Mme BARATTI-ELBAZ.- Monsieur le Président, chers collègues, c'est effectivement la première fois que je m'exprime en tant que Présidente du groupe socialiste et apparentés pour ce débat d'orientation budgétaire. C'est la première fois que nous avons ce débat dans un calendrier qui, je l'espère, est complètement exceptionnel cette année et qui nous invite forcément, dans ces conditions, à la prudence et à la modestie. Pourtant, dans ce débat, nous avons deux défis à relever en parallèle. Il y a celui de l'installation de notre Métropole et en même temps, il s'agit de faire de cette Métropole une réalité qui soit perçue par nos concitoyens. Malgré cette enveloppe globale modeste et des recettes dont la pérennité n'est pas garantie, il nous faut effectivement rester prudents et tenir compte de ce calendrier exceptionnel en prévoyant des dépenses dès 2016 mais peut-être, plus raisonnablement, leur étalement sur un engagement pluriannuel au delà de cette année budgétaire.

Je voudrais commencer par dire quelques mots sur les dépenses de fonctionnement qui doivent être effectivement maitrisées et notamment rester modestes par rapport à l'investissement que nous devons prévoir. Cependant, dans le cadre du fonctionnement, j'aimerais insister sur quelques points.

D'abord, il faut que nous préservions les moyens de mettre en place l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » pour lequel nous nous sommes tous prononcés favorablement lors de notre dernière séance. De la même manière, nous avons à l'ordre du jour de cette séance la mise en place du Conseil de développement de territoire. Afin qu'il puisse fonctionner correctement, qu'il puisse être indépendant, il faudra que dans les dépenses de fonctionnement

que nous prévoyons pour notre budget, nous assurions que ce sera une réalité et cela passe aussi par la mise à disposition de moyens de fonctionnement.

Enfin, je rejoins ce qu'ont dit les présidents de groupe Parti Communiste, Front de Gauche et écologistes sur le fait que la Métropole doit mettre en place des outils de communication, d'information et d'association de nos concitoyens pour qu'ils comprennent mieux en quoi cette instance va pouvoir changer leur vie, l'améliorer et améliorer notamment la qualité de vaille dans la Métropole.

Sur la question des investissements, il nous semble important qu'il faille nous mobiliser très vite pour les mettre en œuvre, que la MGP doive trouver son rôle de fédérateur des bonnes initiatives qui émergent des communes et des territoires, et invite à ce que ces initiatives dépassent les frontières de nos territoires respectifs, soient mises en cohérence par la Métropole et par ses engagements en termes d'investissement. Pour nous, ce fonds de concours est un outil adapté car il permet le financement à hauteur maximale de 50 % d'équipements d'infrastructures, qu'il s'agisse de voiries, de réseaux ou de superstructures comme les équipements sportifs ou culturels initiés à l'échelle des communes. C'est pourquoi nous sommes favorables à ce fonds de concours qui doit permettre à chacun et chacune de travailler très rapidement et faire remonter des projets très concrets. Pour autant, il nous semble indispensable que cet investissement soit porté sur la base de critères très précis. Certains ont été évoqués par mes collègues. Il nous semble effectivement important d'accompagner les Maires bâtisseurs qui s'engagent à construire notamment des équipements mais aussi des logements. Il nous semble aussi indispensable de s'assurer que tous les projets qui pourraient être financés par la Métropole soient respectueux de l'environnement, comme cela fait partie de nos compétences. Je sais que Daniel Guiraud interviendra sur ces sujets également.

Comme principe de base, il nous faut poser la question de la solidarité territoriale. C'est une question de principe, pour nous, que cet outil qu'est la Métropole contribue à réduire les inégalités qui sont encore trop fortes entre nos territoires. Comme l'a dit Gilles Carrez, ce premier budget doit être un budget de solidarité métropolitaine et il doit nous aider à financer les projets portés par des communes qui n'ont pas aujourd'hui, toutes seules, le potentiel financier pour le faire.

Enfin, dans ces investissements, vous nous invitez à agir dans le cadre des compétences d'ores et déjà transférées et nous y sommes favorables, notamment en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de développement de la mobilité durable. Je voudrais citer quelques exemples pour lesquels nous sommes effectivement mobilisés. Il y a le fonds d'accompagnement pour le remplacement des véhicules polluants ou encore la réflexion, à l'échelle métropolitaine, d'un plan vélo qui nous semble indispensable.

À l'heure où nous travaillons sur la mise en place d'un Vélib' à l'échelle non pas du périmètre métropolitain mais légèrement inférieure, il nous faut aujourd'hui aider les communes qui ont développé en leur sein des plans vélo mais qui n'arrivent pas à être connectées entre elles. Nous observons des difficultés notamment à franchir certaines infrastructures ferroviaires ou routières de notre territoire. Il faut que la Métropole arrive à mettre en cohérence ces plans vélos à l'échelle de son territoire.

De la même manière, nous soutenons l'idée d'un appel à projet de végétalisation, d'agriculture urbaine qui pourrait se développer, au delà des communes et territoires qui l'ont déjà engagé, de manière cohérente de manière cohérente à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

Vous l'aurez compris, nos priorités sont celles d'abord de l'investissement au service de la solidarité. Nous ne concevons pas ces priorités comme étant en opposition des compétences de la région Île-de-France et nous pensons que la région doit être associée à la mise en œuvre de ces priorités en tant que financeur et que nous ne pouvons que nous féliciter que la région s'engage à travailler comme nous, à réinventer la Métropole du Grand Paris. Nous comptons sur ces financements qui viendront appuyer ces priorités qui sont les nôtres.

Notre Métropole doit permettre de rendre possibles les projets des territoires et cela doit être visible dès ce budget 2016.

Je vous remercie.

Applaudissements.

M. le Président. - Merci, Madame la Présidente. Éric Cesari pour le groupe Les Républicains.

M. CESARI.- Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je ne vais pas alourdir par des propos trop longs ce premier débat d'orientation budgétaire. Nous sommes tous à peu près en

ligne s'agissant du fond de la discussion, à savoir un premier budget modeste mais inhérent à ce que nous sommes, c'est-à-dire une institution en construction. Je laisserai le soin au Président de traduire, en plus de sa responsabilité sur l'ensemble de l'assemblée, la position du groupe auquel il appartient néanmoins.

S'agissant du groupe LR, nous avons aujourd'hui plusieurs messages à faire passer. Le premier est que le budget de la Métropole n'est pas le budget résiduel sur lequel nous débattons. Il faut le redire, c'est un budget de près de 3,5 Md€. C'est donc une collectivité en devenir. Pour l'instant, nous sommes un EPCI. Nous allons peut-être encore continuer longtemps à gloser sur la différence mais en tout état de cause, il nous appartient d'agir. Cette collectivité future a un budget de 3 Md€. Si ce budget est résiduellement faible s'agissant de l'investissement que nous allons mener, c'est parce que nous avons fait le choix d'une neutralité financière totale et, par le biais des ASCE, de renvoyer au bloc communal 3,3Md€. C'est normal, nous sommes avant tout une collectivité qui représente les villes. Ce sont les Maires qui sont au cœur de notre préoccupation ou plus exactement, les initiatives des Maires.

S'agissant du disponible, ces 55 M€, nous sommes en ligne avec le Président de l'assemblée pour dire qu'il faut évidemment les concentrer sur les 2 compétences qui sont les nôtres depuis le 1^{er} janvier 2016, à savoir la compétence environnementale, de développement durable et la compétence de développement économique. Nous reviendrons en 2017 sur les deux autres pôles. Il est prématuré, me semble-t-il, d'investir ce champ avant que la compétence ne soit active. Sur les 2 compétences que nous avons, il semblerait utile, vu la « faiblesse » de l'investissement possible, que nous ayons une action ciblée, concentrée et que nous évitions l'effet guichet de distribution.

Si nous voulons être perçus par la population et par les partenaires, les autres institutions, nous devons avoir un investissement marquant sur des sujets qui mettent en avant la spécificité de la Métropole. Cela ne peut se faire qu'au travers d'investissements suffisamment lourds pour permettre aux Maires de franchir le cap d'actions qu'ils n'auraient pas pu faire sans nous. Je pense en particulier aux domaines de l'attractivité du territoire. Il y a là un véritable enjeu. Je considère, et le groupe LR considère, que la première responsabilité de la Métropole est de faire rayonner cette Métropole au plan national et aussi au plan international. Nous y reviendrons certainement car il y a besoin de donner de la lisibilité à la Métropole du Grand Paris pour qu'elle

attire les investissements. Ce sont ces investissements qui créeront de la richesse et qui nous permettront ensuite d'être solidaires et pas l'inverse.

Voilà ce que nous voulions dire pour ce premier débat d'orientation. Je rejoins mon collègue Gauducheau sur la nécessité, mais cela a également été dit par Mme Baratti-Elbaz pour le groupe PS, de communiquer, de parler à la population. Je crois qu'il y a évidemment encore du chemin à faire pour expliquer ce qu'est notre rôle. Je suis sûr que nous y parviendrons ensemble dans un contexte tout à fait particulier et unique au monde, celui de cette gouvernance partagée qui fait que nous pouvons franchir les frontières politiques. Je vous remercie. *Applaudissements*.

M. le Président.- Merci, Monsieur Cesari. La parole est à M. Guiraud.

M. GUIRAUD.- Merci, Monsieur le Président. Je vais rebondir sur les propos de l'orateur précédent, notre collègue Cesari, pour affirmer que 55 M€ d'excédents libres d'affectation, c'est peu au regard d'un budget de 3,4 Md€ mais c'est le corollaire incontestablement d'un choix que nous avons tous fait qui est celui de la neutralité budgétaire. Je dirais de prime abord que cette neutralité budgétaire n'est pas un horizon historique indépassable et qu'un jour viendra, probablement à l'occasion des prochains budgets, où l'on pourra dégager des excédents libres d'affectation très nettement supérieurs à ces 55 M€ un peu exceptionnels sur l'année n de la création de la MGP. La Métropole est riche, très riche et pour autant, c'est un territoire qui recouvre des disparités territoriales et sociales extrêmement fortes et un des objectifs de la Métropole est d'assurer la cohésion nécessaire au rayonnement et à l'attractivité de la Métropole du Grand Paris.

55 M€ c'est peu, mais ce n'est pas rien. Je rejoins le propos de Gilles Carrez qui nous invite à inscrire au budget primitif des actions qui parlent à la population et aux habitants. De ce point de vue, dans les deux compétences qui courent depuis le 1^{er} janvier dernier et qui n'attendront pas l'an prochain, le développement économique et l'environnement, qui sont des compétences partagées par plusieurs vice-présidents, je pense qu'il est possible de réaliser un certain nombre d'actions sur l'exercice 2016, notamment au deuxième semestre. Nous ne partons pas de rien. Nous avons un acquis profitable qui est celui du travail de la mission de préfiguration. Je tiens à saluer le Préfet Lucas et toute l'équipe de la mission de préfiguration qui a travaillé, avec Paris

Métropole, à l'élaboration de pistes d'orientations qui peuvent être utilement mises à profit comme peuvent être utilement mises à profit les expériences de la ville de Paris. Je pense notamment à ces deux conférences sur la qualité de l'air en janvier et juin derniers qui ont associé à la Ville de Paris Plaine Commune, Est Ensemble, Val de Bièvre et Grand Paris Seine Ouest.

Nous avons dégagé des orientations qu'on peut arriver à concrétiser dans le cadre d'opérations pilotes dès ce budget. Je pense qu'il y a deux pistes. Il faudra les discuter et les valider en Bureau et en plénière de la Métropole.

Premièrement, il y a l'aide à la personne ou à des agents économiques. Imaginez une aide pour des artisans, par exemple, qui ont comme outil de travail un vieux véhicule utilitaire diesel qui pollue et qui, avec leurs chiffres d'affaires, ne sont pas capables d'acheter un véhicule propre. Il faut peut-être les aider.

De la même manière, il peut y avoir une aide au lieu, soit à travers une aide aux collectivités et de ce point de vue, elles ne sont pas toutes égales devant la charge environnementale, soit à travers une aide aux associations. Je pense aux Actions d'aide à l'agriculture paysanne (AMAP), aux ressourceries, aux recycleries. Nous avons matière, dores et déjà, à pouvoir faire œuvre utile et qui donne du sens métropolitain, de la visibilité tout en étant conforme au grand cadre que nous devons respecter, le SRCAE région/État, la loi de transition énergétique et croissance verte du mois d'août 2015 et bien évidemment, les résultats qui ont été actés par la COP 21 au 12 décembre dernier et qui fixent l'objectif auquel désormais il faut savoir donner corps. Il faut travailler assez rapidement sur un label métropolitain et je rejoins plusieurs orateurs précédents, sur une notion d'exigence du label en termes de qualité environnementale et de respect d'un certain nombre de choses, notamment l'aide à la résorption des disparités territoriales au sein de la Métropole.

Je crois que d'ici au budget primitif, on pourra préciser. J'ai vu dans le texte que nous a proposé M. le Président et Gilles Carrez, l'idée de quelques millions. Nous allons essayer de préciser et de définir le « quelques » en disant, sur les 55 M€, combien nous pouvons raisonnablement consommer sur l'exercice 2016. Merci, mes chers collègues, pour votre aimable attention.

Applaudissements.

M. le Président.- Normalement, on avait prévu un temps pour les groupes. Le temps du groupe socialiste est épuisé, mais je passe néanmoins la parole à Jean-Yves Le Bouillonnec.

M. LE BOUILLONNEC.- Prolongeant ce qu'ont dit Catherine Baratti-Elbaz et Daniel Guiraud, je voudrais simplement replacer la perspective qui pourrait être celle de la Commission des Finances dans son travail. Je pense que le rapport d'orientation que présente Gilles Carrez détermine très précisément la réalité dans laquelle nous nous trouvons et fixe d'une certaine manière la vigilance dans laquelle on doit installer notre travail.

Au-delà du rythme des délibérations que le Conseil aura à connaître dans le cadre de ce que décidera le Bureau, il faut installer la Commission des Finances dans cet espace de vigilance et de surveillance par rapport à ce qui va se passer. Nous procédons des communes et nous devons être attentifs à la réalité de ce qu'elles vont connaître dans les semaines qui viennent puisque pour beaucoup d'entre nous, nous travaillons dans le flou artistique quant aux indications, soit sur les dotations, soit sur l'effet des réformes, notamment sur celle du FPIC qui est incertaine.

Je proposerais, si le vice-président Gilles Carrez est d'accord et si le Bureau l'accepte, que notre Commission des Finances, au delà des rythmes de délibération dont nous aurons besoin de prendre l'effet, s'installe dans le travail de préparation pour les années qui viennent. Si nous ne faisons pas cela, nous allons être absents des grands débats qui nationaux. L'année prochaine, s'applique notamment la réforme de la dotation globale de fonctionnement décalée d'une année. C'est plutôt dans ce sens que je souhaitais intervenir et je puise, pour terminer, dans ce qu'a dit Gilles Carrez : il faut que les dépenses de cette année identifient la Métropole du Grand Paris à l'égard de nos concitoyens et deuxièmement, que ce soient des dépenses qui expriment la solidarité métropolitaine. Je vous précise que comme tous les membres de mon groupe, nous ne cesserons jamais de parler de l'exigence de la solidarité métropolitaine.

Applaudissements.

M. le Président.- Merci. La parole est à Patrick Braouezec. Je rappelle que le Front de Gauche a déjà dépassé son temps.

M. BRAOUEZEC.- Je rejoins ce que vient de dire Jean-Yves Le Bouillonnec. Je disais à Gilles Carrez en aparté tout à l'heure que je m'étonnais que dans la discussion d'orientation budgétaire, on n'ait pas mis à l'ordre du jour le pacte financier métropolitain que la loi doit nous imposer dans

les six mois après la constitution de cette Métropole du Grand Paris. Si je dis ceci c'est que je partage le point de vue de Jean-Yves Le Bouillonnec et de Gilles Carrez sur les grands perdants que sont aujourd'hui les territoires sur le plan financier. Il faudra que l'on soit très attentif à ce que les territoires puissent fonctionner.

Une petite parenthèse pour terminer. Cette articulation Métropole/territoire/communes est d'autant plus importante que j'ai été surpris que nous n'ayons pas eu, en tant que présidents de territoires, le communiqué que tu as envoyé à l'ensemble des Maires sur « Inventons la Métropole » alors même que le PLU est de compétence territoriale. On risque d'avoir des contradictions assez fortes.

M. le Président. - Vous l'avez reçu.

M. BRAOUEZEC.- Non. Ce n'est pas grave, nous l'avons eu quand même. On ne peut pas, sur ces questions d'inventer la Métropole sur lesquelles on peut d'ailleurs discuter, ne pas tenir compte des territoires sur lesquels construira aussi la Métropole.

M. le Président.- Je répondrai tout à l'heure. La parole est à Philippe Dallier pour le groupe Les Républicains.

M. DALLIER.- Merci, Monsieur le Président. Je veux m'exprimer avec ma casquette de Maire des Pavillons-sous-Bois.

Cela fait une vingtaine d'années que je suis maire et jamais je n'ai eu aussi peu de visibilité en matière budgétaire. 2016, on en débat. Que va-t-il se passer en 2017, 2018 et 2019 ? Si quelqu'un est capable de me le dire autour de la table, faites-le. Il y a la réforme de DGF, la réforme de la DSU, l'impact de la mise en place de la Métropole, si l'année prochaine, la CVAE augmente, cela ira bien. Si jamais elle n'augmente pas, nous allons nous trouver dans des difficultés extrêmement difficiles. Il y a aussi l'étape à venir. Les territoires vont perdre, dans quelques années très proches, la CFE. Au bout du compte, ce sont les budgets communaux qui vont servir de variable d'ajustement à tout le reste. Cela va devenir, pour beaucoup de communes ici représentées, insoutenable. Je souhaiterais que nous fassions assez rapidement un travail de prospective à 3 ou 4 ans, jusqu'à la fin de ce mandat municipal avec différentes hypothèses et que nous essayions de donner à l'ensemble des Maires de la Métropole un peu de visibilité.

Je vais évoquer d'un mot, car Vincent Capo-Canellas l'a fait, le débat en cours sur le FPIC. Je ne vais pas entrer dans le débat car il est assez polémique et j'ai dit au Président Ollier que je ne le ferai pas. Je souhaite que ce débat, notre Métropole s'en saisisse. Je trouve assez particulier, pour ne pas dire saugrenu, que le syndicat Paris Métropole qui continue d'exister par ailleurs sorte des propositions de loi plus ou moins saugrenues avec des conséquences importantes ou très importantes sur beaucoup de communes sans que le débat n'ait eu lieu ici. Si le syndicat Paris Métropole veut continuer, qu'il continue à exister, mais tout ce qui concerne la Métropole et les communes de la Métropole doit être traité rapidement au sein de la Métropole.

On nous annonce, mes chers collègues, la possibilité du dépôt d'une proposition de loi, mais je n'y crois plus en termes de calendrier parlementaire. Ce serait le Gouvernement qui viendrait avec un texte d'ici à fin avril qui modifierait les règles d'attribution du FPIC pour nos communes. C'est très bien de le savoir mais nous sommes tous en train de préparer nos budgets et certains les ont déjà fait adopter. Il va y avoir des conséquences. Je souhaite, et c'est le vœu que j'exprime, Monsieur le Président, que notre Métropole se saisisse de tous les sujets qui la concerne le plus vite possible et que surtout, nous essayions de donner de la visibilité aux Maires, à 2019, à 2020 parce que nous sommes tous dans le brouillard le plus absolu.

Applaudissements.

M. le Président.- Merci d'avoir respecté l'engagement que nous avons pris ce matin. Je t'en suis reconnaissant. M. Dousset a la parole.

M. DOUSSET.-Je ne suis pas inscrit, nous ne sommes pas encore constitués en groupe, mais peutêtre que les indépendants, les non-inscrits, peuvent dire juste un mot.

M. le Président.- Tout le monde a la parole.

M. DOUSSET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais saluer mon collègue du Val-de-Marne, Gilles Carrez, qui a fait un excellent travail. Nous avons l'habitude, dans le Val-de-Marne, de vivre ces moments difficiles sur la complexité budgétaire. Je trouve que Gilles Carrez nous aide beaucoup à avancer. C'est pour le début. Nous les Maires, beaucoup votions des budgets en décembre, ce qui était mon cas. Aujourd'hui, il était très difficile de voter en décembre n'ayant pas de visibilité. Pendant ce temps, l'administration est préoccupée et ce n'est jamais très évident.

Vous avez raison, chers collègues, et vous l'avez dit, il faut une vraie vision pour la Métropole du Grand Paris, c'est important, même avec peu de moyens, ceux que vous avez évoqués dans le DOB, qu'importe. Il faut une vraie vision pour qu'on puisse savoir sur quel travail nous allons faire les choses.

Enfin, les Maires sont concernés, nous sommes très préoccupés, c'est lié aux territoires, par la rupture du principe de neutralité budgétaire qui fait qu'avec la diminution des impôts ménages, nous avons un réel problème d'équilibre sur nos budgets. C'est lié aux territoires mais il était important que la Métropole du Grand Paris soit consciente que les élus locaux que nous sommes sont dans cette préoccupation permanente. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur Dousset. Patrick Jarry vient de s'inscrire. Je crois savoir pourquoi. Pas plus d'une minute car je ne voudrais pas que s'ouvrent des débats qui n'ont pas à avoir lieu au sein de notre hémicycle.

M. JARRY.- J'interviens comme Président de Paris Métropole. Je ne veux pas qu'il y ait de polémique entre la MGP et Paris Métropole. Paris Métropole a décidé de continuer son action avec la décision de la plupart des Maires qui sont ici et qui, dans leur très grande majorité, sont adhérents à Paris Métropole et ont considéré qu'à l'étape actuelle de la construction de la Métropole, il y avait encore nécessité que le syndicat Paris Métropole travaille, notamment avec la particularité qu'il a d'être le lieu dans lequel sont à la fois adhérents des communes qui sont dans la MGP et en même temps, des communes qui sont dans la périphérie de la MGP dans ce qu'on appelle la deuxième couronne. C'est un lieu dans lequel également sont adhérents les départements et la région Île-de-France.

Sur cette question des finances et notamment du fonds de solidarité Île-de-France, du FPIC et de la DGF, il nous a semblé, au contraire, que le rôle de Paris Métropole pouvait être tout à fait intéressant puisque tous ces fonds de péréquations ne s'appliquent pas simplement entre les communes de la Métropole du Grand Paris mais avec, y compris l'ensemble des communes de l'espace métropolitain. C'est en ce sens que le travail continue. Le Bureau de Paris Métropole s'est réuni mardi dernier et nous avons débattu. Il y a simplement l'idée qui a été retenue que le FPIC, tel qu'il a été calculé au niveau des EPT à ce jour, pour au moins 2 ou 3 situations, comporte des problèmes qu'il faut essayer de corriger. Ce n'est pas Paris Métropole qui présente des

projets de loi, pas encore, peut-être que cela viendra. En tout cas, Paris Métropole soutient la possibilité d'apporter un certain nombre de corrections qui concernent 1, 2 ou 3 Établissements publics territoriaux pour lesquels les problèmes qui ont été posés ne sont pas, à ce jour, résolus, comme par exemple, l'EPT de La Défense et celui de GPSO.

M. le Président.- Merci. Je vais essayer de répondre globalement. J'ai entendu des choses tout à fait positives, quel que soit le groupe. La plupart des interventions vont dans le même sens, notre sens.

D'abord, pardonnez-moi, mais cela fait deux mois que nous sommes en place et nous avons encore la pâte à modeler de la Métropole dans la main. Elle existe, la preuve en est, vous êtes là, mais il ne faut pas non plus faire comme si nous étions là depuis dix ans. Nous avons à construire notre Métropole. Toutes les mesures que nous devons prendre au niveau des investissements doivent être des mesures destinées à rendre notre Métropole lisible aux yeux de l'ensemble des 7 millions de Franciliens qui s'y retrouvent.

Je crois avoir retrouvé, dans toutes les interventions, ce sens de la lisibilité. Pour cela, il faut qu'on ait des moyens. Je rappelle que grâce au travail que nous avons fait, et merci à Gilles Carrez, nous avons garanti la neutralité budgétaire. C'était un de tes crédos, un de nos crédos et tu as fait en sorte que nous puissions la maintenir. Ce sont 9 M€ que nous avons absorbés dans ce contexte. Ce n'est pas rien et cela s'ajoute au budget. Le fait de redistribuer, c'est notre vocation, mais cela fait partie de notre budget. Le fait de fonctionner, cela fait aussi partie de notre budget.

Sur le fonctionnement, que les choses soient claires, j'ai proposé que l'on crée une administration de mission et non pas une administration de gestion. Nous allons voter un tableau et j'espère des effectifs à hauteur de 27 personnes, une trentaine maximum. Cela veut dire que c'est une administration qui, non seulement, ne sera pas pléthorique, mais sera constituée de spécialistes qui auront chacun, à partir des quatre compétences obligatoires qui sont les nôtres, à mettre en place avec les vice-présidents compétents, à travers le Bureau, le soutien du Président qui existe dans cette mécanique mais aussi à partir du travail des commissions, les objectifs que nous allons nous fixer.

Le problème est qu'il ne faut pas dépasser autour de 5 à 6 M € maximums dans les coûts de fonctionnement, loyer, salaire et fonctionnement compris. Cela fait qu'on dégage une marge, on l'a dit, je ne vais pas revenir dessus, de 50 à 55 M€.

Je vous ai proposé il y a un mois la création d'un fonds d'investissement métropolitain. Je suis ravi de voir que les groupes se rallient à cette idée. Le problème est qu'il faut lui donner un contenu. Il va falloir se mettre au travail pour créer un règlement de ce fonds dès lors que le budget que nous voterons le mois prochain le fera apparaître. Visiblement, vous êtes toutes et tous dans cette optique-là pour que nous répondions aux demandes que vous avez formulées. La solidarité doit exister. Aider ceux qui en ont le plus besoin, forcément, c'est ce qu'on a tous envie de faire. Je voudrais quand même dire à ceux qui sont intervenus dans le débat du FPIC, c'est que la commune dont je suis le maire qui est considérée comme une commune riche est une commune pour laquelle j'ai une incertitude budgétaire aussi importante que celle que M. Dousset vient d'évoquer dans le Val-de-Marne. Mon incertitude budgétaire, avec mes 200 M€ de budget, est aussi grave pour la commune que je dirige que la tienne. Il n'y a pas non plus les uns qui sont des riches et qui doivent être là pour regarder les aides qu'on apporte à ceux qui en ont besoin. Nous avons tous besoin d'être soutenus. Quand on retire, comme dans ma ville, 45 M€ en 4 ans, je ne sais pas gérer le problème, moi non plus. Où est la richesse dans ce cas-là ? Le problème est beaucoup plus compliqué qu'il en a l'air.

Je suis d'accord pour qu'il y ait un débat sur le FPIC, Philippe. Je suis d'accord, Patrice, Catherine et Galla l'ont évoqué aussi, pour qu'il y ait un débat sur la solidarité. Je propose qu'on mette en place notre Métropole, les commissions vont démarrer.

À partir de ce qui a été dit, nous allons collecter la substantifique moelle de toutes les propositions faites et nous allons faire en sorte de nourrir, à partir de là, les premières réunions des commissions, ce que vous avez dit, nous sommes dans une assemblée démocratique. À partir de là, les commissions vont commencer à faire des propositions et qu'il soit bien clair que les propositions qui vont être faites pour le fonds d'investissement métropolitain, je souhaite que ce soit uniquement dans les deux compétences obligatoires. La lisibilité ne peut se faire qu'à travers ce que nous sommes juridiquement à même de faire. L'aide aux Maires bâtisseurs, l'aide au logement dont j'ai entendu parler, bien sûr qu'il faudra s'y inscrire mais la compétence est pour le 1^{er} janvier 2017. Qu'on y réfléchisse déjà, oui. Que l'on commence à travailler pour préparer

les choses, oui mais d'ici décembre, nous avons à prendre des décisions, me semble-t-il opérationnelles avec effectivement des cibles précises et des aides à apporter dans ce cadre que les commissions définiront dans le mois qui vient. On peut aller jusqu'à fin mai pour identifier ces cibles dans le domaine du développement durable et dans le domaine de l'action économique. C'est comme cela que nous arriverons à faire des propositions très précises et qui rendront notre Métropole tout à fait lisible.

Un travail a été fait par la mission de préfiguration dont nous devons nous servir et dont nous nous servons d'ailleurs. Je remercie au passage le Préfet Lucas qui dirige cette mission de préfiguration. Je remercie également l'ensemble des collaborateurs avec lesquels, depuis 2 mois que vous m'avez élu Président, je travaille régulièrement. J'aimerais que beaucoup plus de monde vienne à la Métropole nous aider. C'est votre maison commune même si elle est provisoire. Cette mission de préfiguration, avec des personnes de grande compétence et dirigée par le Préfet Lucas, nous a déjà énormément apporté. Cela va nous apporter aussi beaucoup pour la préparation du budget. Je pense que c'et l'occasion de leur dire merci et de les applaudir pour tout le travail qu'ils font. On fait des discours mais eux, font le travail et je leur en suis reconnaissant. Quand la mécanique va être mise en place, quand les commissions vont fonctionner dans les mois qui viennent, à ce moment-là, le fonctionnement sera assuré, les objectifs précisés. On identifiera les aides à apporter dans le cadre des 50 M€ que nous avons à consacrer au fonds d'investissement. Après et seulement après, nous ouvrirons les débats qui sont des débats stratégiques, intellectuels et techniques sur l'avenir mais pas avant. On fonctionne d'abord, on existe, on est lisible et ensuite, on réfléchit pour préparer l'avenir. Il y aura donc le FPIC, la solidarité et on fera en sorte de préparer ces débats le plus rapidement possible, je pense qu'on peut imaginer, soit en juin si on est prêts, soit à partir de septembre si vous le voulez bien.

Sur ce qui a été dit d'une manière générale, je crois que nous sommes tout à fait d'accord, je n'ai pas senti d'opposition entre les uns et les autres. Il vous revient maintenant de nous faire des propositions à travers les commissions dans les deux mois qui viennent. C'est bien de parler, d'avoir des intentions, je veux qu'on s'inscrive dans l'action. S'il n'y a pas de propositions qui émergent, à ce moment-là, le Bureau fera lui-même ses propositions de telle sorte qu'entre septembre et décembre, on puisse servir déjà des aides financières précises dans le cadre du

fonds d'investissement, dans le cadre des 2 compétences obligatoires que nous avons à mettre en œuvre.

Voilà, en gros comment je vois les choses et Bernard Gauducheau a parlé tout à l'heure à juste titre de la communication. Notre ami M. Aeschlimann, qui est chargé de cela est déjà venu à la Métropole pour travailler sur une politique de communication. On va vous faire des propositions. Il est vrai que la proposition faite sur la convention Villes/Métropole est une très bonne idée. Si chaque bulletin municipal des 131 villes consacre deux pages aux travaux de notre Métropole, c'est du bonheur pour nous car c'est une action de communication qui concerne la totalité de l'aménagement sans qu'elle n'ait rien à financer. Quelle bonne idée.

Je vous remercie de toutes ces propositions. Nous allons faire un résumé de tout cela qui vous sera communiqué. Ce sera du miel pour les commissions qui vont commencer à se réunir cet après-midi.

Sur le document d'orientation budgétaire, il n'y a pas de vote, il faut simplement en prendre acte.

Je passe à la délibération suivante.

5/ Création du tableau des emplois

M. le Président.- Nous vous proposons une délibération qui prévoit un tableau des effectifs à 27 personnes ; cela correspond à ce que nous avons déterminé au Bureau. Ne faites pas attention au tableau très technique.

Nous recruterons ces personnes, si vous votez ce tableau des effectifs, à partir d'une mécanique très simple : la mission de préfiguration est prioritaire pour les emplois de la Métropole. J'ai réuni une fois l'ensemble des agents et leur ai proposé de faire un choix. J'attends que ce choix soit fait pour chacune et chacun et à partir de là, nous verrons ce qu'il reste à recruter.

À partir des compétences retenues des agents qui souhaitent rester avec nous, nous verrons ce qu'il reste à recruter et nous ouvrirons le recrutement dans le cadre des quatre compétences que cette équipe d'administration de mission aura à exercer. On vous propose un tableau très limité, très précis, ce qui démontre notre volonté de ne pas nous installer pour dépenser l'argent n'importe comment. Pas d'objections ?

On vote à main levée.

Qui est pour?

Qui est contre? Personne.

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

M. BENISTI.- J'interviens plus en tant que Président du centre de gestion qui gère les 157 000 agents territoriaux de la plupart des villes ici présentes. Nous sommes saisis, au sein du centre de gestion, d'un certain nombre de problématiques.

En ce qui concerne les transferts qui sont faits entre les syndicats mixtes, les EPCI, les communautés d'agglomérations, les communautés de communes, etc. qui intègrent un certain nombre de personnels dans les territoires, je voudrais que dans le choix qui a été décidé et que j'approuve, de reprendre les agents de la mission de préfiguration, il soit donné également aussi une préférence pour un certain nombre d'agents qui aujourd'hui ne sont pas réintégrés par les territoires. Il s'agit d'avoir un choix vis-à-vis de ce personnel qui aujourd'hui, soit sera intégré au centre de gestion, soit n'aura plus d'emploi demain. C'est simplement une proposition que je fais. Nous avons un certain nombre de personnels et d'agents qui vont intégrer le centre de gestion.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président. Je comprends tout à fait ta proposition, elle est légitime et généreuse. Si à due concurrence et si au niveau des compétence recherchées par la Métropole car nous avons des fiches de postes qui vont être établies pour les postes qui nous manquent, des agents répondent à ces fiches de postes, je ne vois aucun inconvénient à travailler avec toi pour les orienter vers la Métropole.

Pas d'autre intervention ? Le tableau des effectifs est adopté.

Je dois vous dire que dans le cadre de ce tableau des effectifs, nous nous sommes mis d'accord pour la Direction générale de nos services. Nous allons faire appel à un Préfet car le préfet Lucas qui est derrière moi sera appelé à d'autres fonctions, qui, me semble-t-il, sont méritées pour lui. Il faut recruter un Directeur général des services. Notre choix s'est orienté vers un préfet

actuellement en service qui nous rejoindra fin avril. J'ai eu l'accord du Ministre de l'Intérieur la semaine dernière. Il s'agit du préfet du Morbihan, Thomas Degos, qui a été le Directeur de cabinet de Maurice Leroy, Ministre du Grand Paris. Il a un relationnel avec l'ensemble des Maires concernés et il connaît bien la mécanique. Je pense qu'il nous sera très utile. Je voulais le dire car le nom circule et j'entends des questionnements d'un peu partout. Je pense que c'est bien de l'annoncer aujourd'hui et une fois de plus, se passe un accord avec le Préfet Lucas dans des conditions auxquelles je rends hommage car très sincèrement, le travail qu'il a fait est un travail tout à fait exceptionnel et une fois de plus, je tiens à lui dire merci.

Applaudissement.

6/ Orientations pour l'organisation du Conseil de développement

M. le Président.- Nous allons mettre en place le Conseil de développement et nous souhaitons le mettre en place dans des conditions très précises. J'en ai longuement discuté avec Philippe Laurent. Il sera limité dans le nombre. Le chiffre n'est pas arrêté. J'ai vu circuler un chiffre qui n'est pas un chiffre définitif.

Ce Conseil de développement me semble devoir être limité dans le nombre, entre 60 et 100 personnes maximum, et représenter l'ensemble des activités économiques de la Métropole mais aussi des milieux artistiques, culturels et sportifs. Chacun part à la recherche des personnes que nous pourrions associer à ce Conseil de développement. Je suis assailli depuis 15 jours de coups de téléphone des différentes organisations syndicales, patronales, culturelles ou autres pour savoir comment nous allons procéder. Cette décision va être prise au prochain Bureau avec les propositions qui seront faites par le Président Laurent car nous allons proposer à Philippe Laurent de coprésider ce Comité de développement pour le faire vivre et faire en sorte que ce soit un lieu de propositions concrètes pour la Métropole.

Il s'agit de faire un commando qui travaillera rapidement, qui nous fera des propositions concrètes dans le cadre notamment des délégations des vice-présidents chargés des affaires économiques pour, le plus vite possible, démontrer que nous sommes à l'écoute de ce Comité de développement et que nous prendrons des décisions opérationnelles très vite. Il n'y a rien de pire que d'avoir des conseils, des comites de développements régionaux, etc., qui ont le

sentiment de ne pas être utiles à l'intérêt général et qui ont le sentiment que leurs réunions ne sont pas productives. Nous allons essayer, avec Philippe Laurent, de rendre ces réunions, le plus rapidement, productives. Si on peut le réunir fin juin, ce serait parfait. Si tu veux dire un mot précis, je te passe la parole bien volontiers.

M. LAURENT.- Merci, Monsieur le Président. J'avais prévu, avec Bernard Gauducheau, d'intervenir au nom de notre groupe UDI. Je suppose que d'autres interventions auront lieu.

Je voudrais, en quelques points, insister sur ce que vient de dire le Président. Il faut d'abord, je crois, dans ce Conseil de développement, on ait de la souplesse et du consensus. Il faut absolument éviter les tentations qui existent dans ce genre de structure, d'institutionnalisation. Il ne s'agit pas de reproduire ce qui se fait à l'échelle de la région, en application de la loi, avec le CESER qui a son utilité et que d'ailleurs, le Président de la Métropole peut parfaitement saisir pour recueillir tel ou tel avis également. C'est le premier point.

Le deuxième point est que je pense qu'il faut que nous ayons l'objectif de nous fixer une composition paritaire. Je parle de la parité femme/homme. Ce ne sera pas forcément simple mais je crois que c'est une exigence que nous devons essayer de respecter.

Le troisième point est qu'au delà des acteurs économiques, associatifs, syndicaux, culturels, il faut que nous réfléchissions, peut-être pas dans l'immédiat, mais que nous réfléchissions à l'association de citoyens désignés selon des modalités à définir, par exemple, par tirage au sort sur une liste établie par volontariat. Cela se fait dans certains conseils de développement, notamment à Bordeaux. Cela fonctionne très bien et c'est une garantie de renouvellement permanent. Je trouve qu'il faut que notre Métropole, là aussi, puisse se montrer innovante.

Le quatrième point est la question, naturellement, des avis à donner à la demande du Président, du Bureau ou du Conseil métropolitain sur tel ou tel sujet mais aussi, et c'est très important, une capacité prospective. Il faut que nous évitions d'être préoccupés uniquement par des questions naturellement de gestion et par des questions de court terme. Il faut qu'on ait un aiguillon quelque part pour nous inciter à faire de la prospective. Le Conseil de développement peut nous y aider.

Enfin, pour fonctionner, il faut un peu de moyens, cela va de soi. Il faut des moyens humains et il faut aussi que nous aillions la conviction de recourir, au maximum, aux nouvelles technologies,

aux réseaux sociaux. C'est aussi comme cela que fonctionnent les conseils de développement qui existent et avec lesquels nous devront naturellement nouer toutes les relations nécessaires. Merci, Monsieur le Président.

Applaudissements.

M. le Président.- Je pense que lorsque nous aurons mis en place notre CODEV, il faudra proposer une réunion commune du CODEV et du CESE. Il faut que les deux institutions se retrouvent ensemble et aient des réunions communes sur des objectifs communs. Il faut tout faire pour éviter qu'il puisse y avoir des divergences par rapport aux objectifs communs que nous nous fixons entre la région et la Métropole. La Région émet des documents prescriptifs dans le domaine économique dans lesquels nous devons nous intégrer. À partir du moment où nous devons nous intégrer, il faut qu'on soit et consensuels et qu'on aille dans la même direction. Quoi de mieux que de discuter ensemble et de faire une réunion commune ? Je dis cela au passage. Si tu en es d'accord, on pourra le prévoir. Nous avons le temps. Il faut que la machine soit mise en marche.

Y a-t-il des interventions sur la mise en place du CODEV ? Nous allons laisser Philippe Laurent travailler tranquillement pour préparer une première réunion au mois de juin. Daniel Breuiller a la parole.

M. BREUILLER.- Merci, Monsieur le Président.

Le CODEV est une instance qui nous tient à cœur. Je partage ce que vous venez de dire. Je pense qu'il faut chercher une complémentarité avec le CESE. Dans le Val-de-Marne, nous avons une expérience très réussie autour d'un acteur économique qui sait fédérer. Comme pour notre administration, j'invite à ce que nous pensions, et c'est ce que nous a proposé Philippe Laurent, ce CODEV plutôt comme une cavalerie légère avec des acteurs impliqués directement plutôt qu'au 2ème ou 3ème degré, des acteurs de l'innovation dans le domaine économique, des Fablabs, des chercheurs, des gens de l'université, de la recherche et du développement, des acteurs culturels. Faire vivre la Métropole, c'est obligatoirement avoir une pensée, des initiatives qui puissent fédérer et être dans le domaine symbolique. Il faut également des acteurs environnementaux, c'est une de nos premières compétences.

Pourquoi pas aussi cette part de citoyens tirés au sort ? La proposition de Philippe Laurent a notre plein appui. Partout où c'est expérimenté, cela commence à l'être dans de nombreux endroits, cela rénove aussi une certaine fraîcheur des débats avec des acteurs très motivés. Cela donnerait à notre Métropole ce lien que nous voulons cultiver avec ces citoyens.

Enfin, nous partageons l'idée qu'il doit s'installer aussi sur une vision prospective, sur le fait d'approfondir un certain nombre de sujets qui seront utiles à notre instance. La parité, pour les écologistes, est une règle. Ce n'est pas une orientation mais une règle. Nous avons, dans toutes nos instances, ce choix de la parité. Il y a, dans les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, de nombreuses femmes dont l'apport est tout à fait appréciable et nous pourrons donner, là aussi, une image novatrice d'une assemblée car cette parité est malheureusement assez rarement respectée.

Applaudissements.

M. le Président.- Sur la parité, je voudrais dire un mot. Je me fais reprendre par la presse sur le fait que notre assemblée n'est pas paritaire ici. Je voudrais que les journalistes sachent ce qu'est une intercommunalité. C'est une assemblée de Maires. On reçoit, dans un hémicycle, les Maires qui ont été élus par les citoyens. Si un maire élu est un homme ou une femme, on ne peut pas les faire changer de sexe dès lors qu'ils arrivent dans cet hémicycle. Je voudrais bien qu'on fasse attention à ne pas porter des critiques concernant notre hémicycle métropolitain alors que nous ne sommes pour rien dans les élections auxquelles les citoyens ont procédé. Nous recevons celles et ceux qu'on nous a envoyés.

Je voudrais, au passage, remercier Sylvain Berrios, notre vice-président chargé de la GEMAPI puisqu'il a brillamment représenté la Métropole au cours de ce fameux exercice de crue exceptionnelle qui va probablement arriver un jour, j'espère le plus tard possible. La Métropole, dorénavant est associée à ce genre d'exercice. Elle fait partie des institutions qui vont les organiser, comme d'ailleurs nous sommes amenés à siéger dans de très nombreux organismes dont je découvre au fur et à mesure la liste. Merci à Sylvain Berrios de nous avoir représenté et d'avoir brillamment défendu la Métropole.

Mme Baratti-Elbaz a la parole.

Mme BARATTI-ELBAZ.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire quelques mots, à nouveau, sur le CODEV. Je tiens à saluer les propos de Philippe Laurent qui nous rassure sur les orientations que vous souhaitez donner à l'installation de ce CODEV que vous avez souhaité souple et agile, faiblement institutionnalisé et effectivement, innovant dans son fonctionnement. Il semble effectivement important de préciser, à ce stade de notre réflexion, les relations de cette instance par rapport à notre Conseil Métropolitain. Vous souhaitez légitimement qu'il puisse être saisi par l'exécutif. Parallèlement, je tiens à rappeler que ce CODEV doit pouvoir aussi s'autosaisir de tout sujet et décider en toute indépendance de son propre ordre du jour et de son programme de travail.

Ainsi, le CODEV doit s'administrer librement, désigner en son sein son Président et déterminer son propre règlement intérieur. Je fais référence à ce que j'ai pu dire tout à l'heure dans le débat d'orientation budgétaire sur les moyens qui doivent lui être réservés. Effectivement, nous portons l'ambition que ce CODEV soit bien plus qu'un collège d'experts mais aussi un lieu de débat et un outil au service de l'innovation démocratique. À l'heure où beaucoup de nos concitoyens métropolitains s'interrogent sur le pourquoi de la Métropole, le CODEV doit nous permettre de les associer pleinement à son élaboration. Je salue effectivement l'idée annoncée ce matin de pouvoir associer de simples citoyens engagés sur la base d'abord du volontariat puis d'un tirage au sort qui nous semble effectivement une condition indispensable à cet objectif.

Par ailleurs, afin que cette instance soit bien représentative des 7 millions de métropolitains, il faudra veiller à ce que son mode de fonctionnement permette de ne pas décourager la participation des actifs, des jeunes et des publics qui sont traditionnellement les plus éloignés de la participation citoyenne.

Enfin, sur la question de la parité, si nous avons bien pris acte de la faible proportion des femmes en tant que Maires qui siègent dans nos instances, je pense que nous avons l'opportunité de rappeler notre attachement commun à ce que les hommes et les femmes de cette Métropole soient représentés à équité dans cette instance du CODEV. Il nous faudra sensibiliser les institutions, instances et associations que nous allons solliciter pour qu'elles désignent des représentants mais aussi des représentantes, de manière à ce que les critiques qui ont été formulées jusqu'ici, que vous avez rappelées, Monsieur le Président, nous puissions y répondre

par la parité cette nouvelle instance. Les élus de mon groupe participeront pleinement à cet effort collectif.

Applaudissements.

M. le Président.- Merci, Madame la Présidente. C'est très clair. Nous avons le moyen d'agir et comme c'est le Président qui désigne les personnes, j'ai moi-même la possibilité d'agir. Il faut aussi prendre conscience que des organismes vont nous désigner des représentants. On va leur demander de faire en sorte qu'eux-mêmes désignent des représentants dans le cadre de la parité mais ce sont eux qui décideront. Nous ferons tout, avec le Président Laurent, pour aller au maximum dans les souhaits qui sont tellement évidents, ce n'est pas la peine de les rappeler, sur ce plan là. Nous avons la main.

7/ Information sur « Inventons la Métropole »

M. le Président.- Je vous rappelle qu'il s'agit d'un projet qui est le projet de la Métropole qui pourra se mettre en place grâce à «l'administration» que la Ville de Paris va mettre gracieusement à notre disposition. « Inventons la Métropole », c'est un projet métropolitain. Il sera conçu et contrôlé par la Métropole avec, bien sûr, les personnes que nous allons y associer d'une manière générale. Il faudra bien sûr que la Région y soit associée et que les trois ou quatre Départements y soient associés. Pour avoir plus de lisibilité sur ce projet, nous allons organiser un séminaire. Je pense que ce séminaire qui au début est un séminaire du Bureau, doit être un séminaire de tout le Conseil Métropolitain. Viendra qui voudra et viendront, je l'espère, les Maires qui auront répondu favorablement à la lettre que je viens de vous adresser. Il s'agit qu'on ait déjà une petite idée sur le volontarisme des uns et des autres. Ce séminaire pourrait avoir lieu le lundi 23 mai après-midi au Pavillon Baltard. La date sera confirmée dans l'après-midi. On essaie de trouver une date qui permettra autant à la ville de Paris qu'aux vice-présidents compétents qu'au différents responsables de pouvoir venir à ce séminaire. Je vous confirmerai la date par courrier et je répète qu'on va élargir ce séminaire à l'ensemble des membre du Conseil Métropolitain. La lettre que je vous ai adressée montre que l'opération lancée le 18 février dernier est bien lancée.

Il suffit que les Maires qui ont envie d'y participer déterminent le terrain, l'opération de démolition et reconstruction ou l'opération prévue d'aménagement, pour que ces éléments puissent participer au concours. Après les séminaires, quand les uns et les autres, dans la première vague de candidatures, se seront déterminés, nous rouvrirons une deuxième vague de candidatures et nous mettrons officiellement l'affaire en place pour qu'elle puisse démarrer à partir de septembre. Cela veut dire que d'ici là, on a à constituer le jury, on a à constituer les équipes d'architectes internationaux, les groupes financiers qui sont intéressés, de telle sorte que l'on puisse faire ce qu'on a dit. Il s'agit d'un bouillonnement d'idées architecturales avec des gens de talent sur des terrains qui seront identifiés par les Maires pour des projets qui seront soumis à concours. Bien sûr, pour chaque concours, le Maire de la commune aura bien entendu la main sur les options que je le jury aura à décider. C'est quelque chose qui, je pense, doit pouvoir être mis en œuvre à partir de septembre. On va aller très vite et d'autant plus vite que j'ai appris, il y a quelques heures, que nous risquons de voir ce concours être élargi à d'autres options auxquelles le Gouvernement souhaite nous associer. Je m'en réjouis.

Il semble que les informations seront données au MIPIM la semaine prochaine. J'augure de manière très positive de ces informations mais je ne suis pas habilité pour dire quoi que ce soit de plus précis aujourd'hui. Si cela est le cas et si le Gouvernement est bien déterminé à rajouter, dans notre concours, des opérations qui dépendent de lui, bien sûr, ce sera du pain béni pour la Métropole qui en sera d'autant plus lisible puisque c'est nous qui aurons la main sur l'ensemble du concours de toutes ces opérations là. Je n'ai pas plus de détail, sauf à ce qu'un communiqué du Premier Ministre sorte dans les heures qui viennent ou pour le MIPIM, mardi prochain, vous en saurez autant que moi.

C'est une opération très sérieuse, elle doit nous rentre lisible aux yeux de l'opinion publique et c'est une opération qui peut démarrer très rapidement. Je termine avec cette opération. J'allais me laisser emporter vers d'autres idées que nous avons et qui ne sont pas encore bien bordées. Si vous avez la volonté de vous inscrire, faites-le rapidement. Nous sommes tous les jours, quasiment, à la Métropole, rue Leblanc au 6ème étage. Si certains Maires veulent venir prendre des informations, le Préfet Lucas ou Patrice Bécu ou Matthieu Beigbeder, mon collaborateur, seront la pour les recevoir, leur donner des informations et leur dire la méthode de travail. Bien sûr, dans les semaines qui viennent, nous allons émettre un règlement, bien sûr, nous allons fixer

la règle du jeu. Je pense que tout sera prêt pour le séminaire de fin mai de telle sorte qu'après, nous n'ayons plus qu'à appuyer sur le bouton pour lancer cette fantastique idée.

Je vous signale que « Réinventons la Seine » est en train de se lancer. Je suis invité lundi prochain à Rouen, je ne pourrai pas y être car je suis au MIPIM. Sur la même base de ce que nous lançons, d'autres idées se lancent partout, tant mieux. Cela va faire bouillir la marmite de la Métropole mais aussi la marmite d'autres organisations, y compris de la ville de Paris, Monsieur Missika. On compte sur toi pour le 23 mai pour le discours de la méthode. Des questions à poser sur ce projet ? S'il n'y en a pas, je vous remercie.

Je lève la séance en vous souhaitant une bonne journée et un bon week end.

Applaudissements.

Fin de la séance à 11 h 15.